



Pontifical Council for the Pastoral Care of Migrants and Itinerant People

## ***People on the Move***

N° 107, August 2008

### **DOCUMENT FINAL**

«*L'avenir de l'humanité passe par la famille*» (*Familiaris Consortio*, 86). C'est pourquoi l'engagement de l'Église en faveur de l'individu qui migre s'étend aussi à sa famille, lieu et ressource de la culture de la vie et d'un amour authentique, et facteur d'intégration des valeurs (cf. Benoît XVI, Message pour la Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés 2007). La famille, comme «union de vie et d'amour fondée sur le mariage entre un homme et une femme», est «un bien irremplaçable pour la société tout entière, qu'il ne faut pas comparer ni mettre sur le même pied avec d'autres types d'union» (Benoît XVI aux participants au forum des associations familiales, 16 mai 2008).

La famille est le chemin de l'Église, et la pastorale en faveur des familles des migrants et des personnes en déplacement vise en particulier à favoriser leur intégration (à ne pas confondre avec l'assimilation), et/ou leur cohésion. La préservation de l'unité de la famille ou sa réunification est un objectif fondamental lorsque ses membres risquent d'être séparés à cause de la distance ou de la désunion.

#### **La pastorale des familles migrantes**

La «Plénière» a examiné ces jours-ci les divers éléments nécessaires en vue d'un programme efficace pour les familles en migration ou en déplacement à la lumière de la dernière Instruction du Saint-Siège sur les migrations *Erga migrantes caritas Christi* (EMCC). Ce document donne en effet un nouvel élan à la planification de ce ministère pastoral qui nous met en communion et en mission comme peuple et famille de Dieu.

#### **La famille des migrants**

En empruntant des orientations pour notre pastorale au Document déjà cité du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement, approuvé par Jean-Paul II le 1<sup>er</sup> mai 2004, nous devons être particulièrement attentifs aux familles des migrants qui, par définition, vivent une séparation temporaire plus ou moins longue selon les cas. Le migrant parti au loin laisse son partenaire seul à prendre soin des enfants et à les élever, en l'obligeant à assumer en quelque sorte une double responsabilité parentale. Cela peut provoquer des tensions dans la famille. La séparation temporaire peut aussi devenir permanente, comme dans le cas où le migrant entame avec quelqu'un d'autre une nouvelle relation, occasionnelle ou permanente, qui risque de détruire sa relation avec la famille qu'il a laissée dans son pays. Il s'agit d'un défi pour ces familles et pour ceux qui sont chargés de leur accompagnement pastoral.

Une spiritualité de communion, d'unité et de solidarité peut être un grand réconfort pour l'époux ou l'épouse du migrant et pour ses enfants, leur permettant de mieux affronter la souffrance et les difficultés d'une séparation temporaire. Nourrie par la prière et par la communication, elle les aidera en outre à surmonter les tentations qui pourraient rendre la séparation définitive.

Dans beaucoup de familles, un ou plusieurs membres ont émigré parce qu'ils ne peuvent pas mener une vie digne dans leur pays. Pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille, ils acceptent un emploi dans un métier qui implique la mobilité. Ce sont surtout les migrants sans papiers ou clandestins qui partent sans leur famille, dans l'intention d'envoyer de l'argent chez eux. Comme ils sont tous une ressource pour la société où ils travaillent, quel que soit leur statut juridique ils méritent que soit affronté le problème de leur séparation, temporaire ou prolongée, avec leur famille.

Une première façon de le faire consiste à favoriser la réunification de la famille du migrant dans le pays d'accueil. Toutefois, ces pays tendent à restreindre toujours plus cette possibilité. La séparation des familles aura certainement des répercussions à long terme. Il serait bon de mener une enquête pour en déterminer les conséquences psychologiques et sociales, et pour voir si celles-ci sont compensées par les avantages économiques. En ce sens, les participants à cette Session Plénière soutiennent les Conférences épiscopales qui, fidèles à leur rôle prophétique, appellent leurs Gouvernements à examiner attentivement les effets de leurs politiques d'immigration et éventuellement à les corriger.

La perception qu'a l'opinion publique de l'intégration ou de la non-intégration des migrants joue un rôle important dans l'élaboration des politiques d'immigration, en particulier pour l'admission ou la non-admission des membres de leur famille. À ce propos, il est important de faire connaître les programmes de l'Église pour l'accueil des migrants, avec ses services sociaux et spirituels et ses initiatives de défense de leurs droits et de médiation, en particulier dans les pays de destination des migrants. Il faudrait en outre étudier et mettre en place, tant au niveau international que national, un cadre juridique dans lequel les sociétés offrent de réelles possibilités d'intégration (à ne pas confondre avec l'assimilation), accompagnement de ceux qui rentrent dans leur pays, stabilité sociale et cohésion des familles, tant pour leurs propres ressortissants que pour les migrants. Pour cela, il faut sensibiliser l'opinion publique au fait que l'intégration n'est pas un processus à sens unique.

La séparation des membres de la famille peut être abordée aussi du point de vue des causes qui sont à l'origine des migrations et des déplacements et du rôle que peut jouer le développement pour y apporter une solution. Si les personnes n'émigraient pas, ou si elles rentraient dans leur famille dans leur pays d'origine parce qu'un changement positif est intervenu dans son niveau de développement, les séparations familiales pourraient être évitées et la réunification des familles pourrait se faire dans le pays d'origine des migrants. La nécessité de traiter les causes des migrations et de souligner le rôle du développement est un appel que l'Église lance avec force et constance, tant au niveau national qu'international. En effet, les personnes ont le droit de ne pas devoir émigrer pour réaliser leur bien-être intégral. L'aide en faveur de ce développement légitime est donc indispensable pour réaliser la paix et l'harmonie au niveau mondial.

L'Église a également un rôle important à jouer, en défendant le «droit de vivre dans une famille unie et dans un climat moral favorable au développement de la personnalité de l'enfant» (*Centesimus Annus*, 47), et en promouvant les droits sociaux des familles des migrants et des personnes en déplacement.

## **Problèmes liés aux migrations**

Deux approches doivent être utilisées dans la pastorale des familles migrantes. D'une part, il

faut aider la famille à garder sa cohésion; de l'autre, il faut s'efforcer de favoriser le processus d'inculturation (incarnation dans une autre culture) qui est lié de près à l'intégration. Cela nécessite un dialogue qui mène à une meilleure compréhension mutuelle. Le dialogue interculturel peut s'établir entre personnes de nationalités, religions, dénominations ou même «rites» différents.

En outre, il peut y avoir des tensions entre époux ou entre parents et enfants, car ces derniers semblent s'inculturer à un rythme plus rapide que leurs parents. En général, l'approche pastorale pour contribuer à la cohésion familiale peut consister à créer des groupes de soutien pour les parents des familles qui n'ont pas une bonne connaissance de la langue du pays d'accueil. Cela permet d'améliorer la communication entre les parents, leurs enfants et tous ceux qui aident les familles migrantes: enseignants, travailleurs sociaux ou agents pastoraux. Cela facilite en outre l'intégration des migrants dans la société.

Ce processus d'inculturation nécessite des programmes destinés à faciliter l'acquisition de la langue du pays d'accueil, tout en encourageant les migrants à employer leur langue d'origine avec leurs enfants. Des programmes de soutien des couples ("marriage counselling") dans leur langue d'origine peuvent également favoriser la cohésion familiale quand la stabilité de la cellule familiale est menacée par le stress.

Les conflits intergénérationnels sont fréquents, surtout à propos des nouvelles mœurs et coutumes du pays d'accueil. Une autre source de difficultés est le fait que l'éducation catholique des enfants des immigrés dans le pays d'accueil comporte des frais de scolarité, ce qui peut être étranger à l'expérience des migrants. Tout ce qui peut être fait pour les aider dans le domaine de l'éducation constitue une approche pastorale précieuse.

Les femmes doivent avoir, dans tous les cas, la possibilité d'éduquer personnellement leurs enfants, et donc de choisir de ne pas travailler, sans être contraintes de trouver un emploi à cause des conditions économiques existantes.

### **Trafic d'êtres humains et migrants sans papiers**

Le trafic d'êtres humains, en particulier celui des femmes et des enfants, et le statut des migrants sans papiers ou irréguliers est aussi un défi pastoral auquel l'Église doit répondre, notamment en soutenant des programmes pour défendre les personnes victimes de ces trafics et les aider à se réinsérer dans leur famille, ainsi que des projets pour aider les immigrés irréguliers à régulariser leur statut. Nous ne soulignerons jamais assez le fait que les migrants sont des personnes qui jouissent d'une dignité humaine inaliénable, quelle que soit leur nationalité, leur culture ou leur statut juridique. Leurs droits humains doivent être respectés.

L'entrée des immigrants sur le marché du travail local est généralement un processus assez lent, sauf pour ceux qui arrivent avec des compétences particulières. Les immigrants sont souvent contraints d'exercer plusieurs emplois, en laissant parfois leurs enfants sans surveillance ou engagés dans les pratiques du travail des mineurs. L'attention aux conditions de travail des nouveaux immigrés, les programmes d'aide économique, les services d'aide à l'emploi sont des outils pastoraux efficaces, sans négliger pour autant ce qui est spécifiquement pastoral.

### **Tout au long du cycle de la vie**

Toutes les familles, et donc aussi celles des migrants, sont particulièrement touchées par les deux moments principaux du cycle de la vie: son commencement, la naissance, et sa fin, la mort. Le mariage est lié de près au premier de ces deux moments. Les nouvelles mentalités et idées qui circulent aujourd'hui sur la religion, le mariage et la famille, empreintes de relativisme et de subjectivisme, influencent l'attitude des migrants aussi. Il est important que

l'Église formule une réponse valable à ces nouvelles idées afin aussi de protéger leur culture d'origine.

L'Église doit prendre parti sans crainte et de façon très claire contre ce qui se passe dans certains pays, en exprimant son point de vue sur les questions éthiques qui se posent aux familles aujourd'hui, et en utilisant les expressions les plus appropriées pour s'adresser aux médias et aux Gouvernements.

## **Naissance**

Des enquêtes sur les taux de natalité des familles migrantes dans leur pays d'accueil ont montré que si, au début, ce taux est supérieur en général à celui de la population locale, au fil du temps il tend à s'aligner sur celui du pays d'arrivée, avec le recours aux méthodes qui y sont pratiquées. Ainsi, lorsque la contraception et l'avortement sont des pratiques courantes dans le pays d'accueil, il faut éviter que les migrants les adoptent eux aussi à travers des programmes qui promeuvent le recours aux méthodes naturelles de planning familial et en s'appuyant sur divers documents conciliaires et pontificaux tels que *Gaudium et Spes* ou *Humanae Vitae*.

La pastorale des enfants nés dans un pays autre que celui de leurs parents débute habituellement avec l'administration du Baptême et la préparation des familles à ce Sacrement. Connaître les coutumes du pays d'origine des migrants est un impératif pour les agents pastoraux qui accompagnent ces familles. Comme chacun sait, l'Église a prévu une pastorale spécifique pour la première et la deuxième génération des migrants, avec la présence, si possible, d'aumôniers et d'agents pastoraux qui parlent leur langue et partagent leur culture.

## **Mariage**

Le respect des coutumes matrimoniales des nouveaux immigrants, la préparation au mariage, la proposition du mariage sacramentel et le respect du sacrement du mariage chez les migrants: tous ces éléments sont importants dans la pastorale des migrants.

Entre le mariage, la famille et l'Eucharistie, il existe un rapport intrinsèque. Le lien indissoluble, exclusif et fidèle qui unit le Christ à l'Église, et qui trouve son expression sacramentelle dans l'Eucharistie, correspond au fait anthropologique fondamental selon lequel l'homme est fait pour être uni toute sa vie à une femme et vice-versa (*Sacramentum caritatis*, 28; cf. Benoît XVI aux participants à cette Session Plénière, 15 mai 2008).

La religion, les traditions et la culture sont également des aspects importants à prendre en considération dans les mariages entre personnes de religions, dénominations chrétiennes ou rites catholiques différents. Sur ces différentes formes de mariage, on trouvera des indications précises dans *Erga migrantes caritas Christi*.

Dans la catéchèse et dans la formation théologique, il est urgent de mettre l'accent sur la nécessité de préparer les catholiques à affronter le défi des familles engagées dans la mobilité humaine, et en particulier celui des mariages interreligieux. Il faut que les chrétiens soient pleinement conscients de ce défi, qu'ils aient une identité religieuse forte, et qu'ils soient bien formés pour pouvoir apprécier vraiment la richesse et la beauté de la conception qu'a l'Église du mariage et de la famille.

Les femmes catholiques mariées à des non-chrétiens, en particulier à des musulmans, doivent recevoir un soutien de la part de la communauté chrétienne locale, même si c'est parfois difficile, par exemple à travers des rencontres avec des groupes de femmes mariées ou encore à travers des contacts avec un mouvement ecclésial ou une association de laïques. Le soutien

communautaire catholique revêt une importance croissante dans le monde d'aujourd'hui.

Les migrants doivent être prêts à témoigner et à proclamer la Bonne Nouvelle, en donnant le bon exemple dans un milieu souvent «hostile» à la famille. Les jeunes doivent être formés pour pouvoir prendre des décisions qui les engagent pour toute la vie, comme celle de fonder une famille. Une attention spéciale devra être réservée aux jeunes, qui sont le futur de nos familles.

## **Décès**

À l'autre extrémité du cycle de la vie, l'expérience de la mort est un moment particulièrement difficile pour les familles migrantes. Il peut s'agir du décès d'une personne chère restée dans leur pays d'origine ou, moins souvent, du décès d'un membre de la famille dans le nouveau milieu qui ne leur est pas familier. L'approche pastorale doit toujours viser à reconforter les personnes qui vivent un deuil et à accompagner ceux qui entament une nouvelle étape de leur vie en devenant veuf ou veuve.

## **Approches pastorales**

Un programme pastoral d'accueil est sans doute le meilleur outil pastoral que l'Église puisse offrir aux familles pour les soutenir dans le cadre des migrations. Dans une nouvelle société, tout est différent: la langue, la culture, les coutumes. Dans tous les changements auxquels les migrants sont soumis, une chose ne change pas: l'Église, qui prend la défense des migrants et plaide leur cause dans la société d'accueil. Toutefois, l'action pastorale ne doit pas se limiter aux initiatives sociales et au soutien thérapeutique, mais doit avoir aussi une dimension transcendante, catholique.

La culture de l'accueil commence au point de contact le plus fréquent, à savoir dans l'Église locale, à la lumière de la pastorale spécifique définie par le Magistère et réaffirmée par l'Instruction *Erga migrantes caritas Christi*. Un élément très important est l'accueil chaleureux que la communauté paroissiale réserve aux migrants. Cette attitude contribue à une approche pastorale orientée sur la famille. Face à la séparation des familles de migrants, temporaire ou permanente, éventuelle ou effective, et à tous les autres problèmes sociaux, culturels, religieux, économiques ou juridiques, il est impératif de mettre en place un apostolat de la famille, aussi bien dans l'Église d'origine que dans celle de destination.

Cet apostolat de la famille doit instaurer un dialogue avec les migrants pour connaître leur situation, leurs conditions de travail, leurs besoins prioritaires. Ce dialogue permettra de définir la meilleure façon de répondre à ces besoins et de mettre en place un apostolat familial efficace. En l'absence de dialogue, la réponse pastorale risque d'être mal orientée et sans effet.

Le dialogue visant à reconnaître et à appliquer la réciprocité en matière de liberté religieuse (cf. *EMCC*, 64) est une tâche qui demande le respect mutuel et une grande ouverture d'esprit, de la persévérance et de la détermination. Encourager et garantir une telle réciprocité fait partie des responsabilités des décideurs aux niveaux national et international et demande un esprit de dialogue, de solidarité, et de collaboration entre les États. Les Nations Unies devraient intervenir avec détermination sur cette question, en accord avec la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le dialogue entre les Églises des pays ou régions d'origine et de destination, comme «partenaires» traditionnels, avec si nécessaire la participation du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement, doit être renforcé et facilité. Il ne faut pas oublier que lorsque sont respectés les droits des migrants, qu'il s'agisse de droits humains ou de droits du travail, des effets bénéfiques se font sentir sur leur vie de famille.

L'Église d'origine et celle de destination doivent travailler dans la communion et la solidarité à former les migrants afin qu'ils puissent devenir à leur tour des évangélisateurs. Dans les Églises des pays d'accueil, on peut organiser des programmes spéciaux de catéchèse et des formations permanentes sur la foi et sur la Bible pour les migrants. Dans ce but, il est très important de former des agents pastoraux, prêtres, religieux, religieuses et laïcs, à l'accompagnement des migrants et de leurs familles. Une formation dans ce domaine devrait être incluse dans les programmes d'étude des grands séminaires et maisons de formation des congrégations religieuses.

Les mouvements ecclésiaux, groupes de laïcs et associations de familles catholiques peuvent être un bon soutien pour les familles des migrants, et les aidant personnellement à conserver et à approfondir leur foi et à renforcer leurs liens familiaux.

En ce qui concerne les migrants, trois situations ont été signalées en particulier: le Moyen-Orient, l'Afrique et la Roumanie. Pour faire face à ces situations, les Conférences épiscopales nationales pourraient rédiger un Directoire national en s'inspirant de l'Instruction *EMCC* du Conseil Pontifical pour les Migrants et les Personnes en Déplacement.

## **Propositions**

- que le Conseil Pontifical pour les Migrants et les Personnes en Déplacement organise une de ses Sessions Plénières, ou un symposium, sur les «mariages mixtes» chez les migrants;
- qu'il organise périodiquement des rencontres pour les Conseils de Conférences épiscopales continentales et régionales pour discuter sur un ou plusieurs thèmes liés aux migrations;
- qu'il organise, éventuellement en collaboration avec d'autres Dicastères de la Curie Romaine, une rencontre sur les familles et la mobilité humaine.

## **Conclusion**

En général, dans l'approche pastorale des familles confrontées à la mobilité, il faut avoir une attitude flexible et être attentif à la cellule familiale dans son ensemble. Toute intervention en faveur des parents doit tenir compte des enfants, et vice-versa. La famille doit être considérée comme une unité dynamique de communication et d'échange. Ce dynamisme demande un soutien aux familles des migrants qui soit capable d'évoluer à mesure qu'elles s'adaptent à leur nouveau milieu.

Si la situation des migrants varie d'un pays à l'autre, les éléments communs décrits ci-dessus appellent une réponse pastorale, de telle sorte que le ministère pastoral et l'accueil chaleureux des familles migrantes soient le signe distinctif de l'attitude et des initiatives de l'Église en faveur des personnes en mobilité. «Dans la diversité des méthodes et des propositions, il ne faut jamais perdre de vue l'orientation commune fondamentale qui est de mettre en pratique le plan de Dieu qui a voulu que l'homme et la femme forment une seule chair (cf. *Mt* 19, 6) par le lien du mariage et que soit signifié par la famille le grand mystère des rapports entre le Christ et l'Église (cf. *Eph* 5, 32)» (Jean-Paul II, Message pour la Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés 1987). L'Église catholique possède, sur le mariage et la famille, un magnifique enseignement que nous devons nous efforcer de transmettre et de traduire dans la vie de famille de tous les hommes, pèlerins dans le monde d'aujourd'hui.

